

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE58

présenté par

Mme Valter, rapporteure et les commissaires membres du groupe SRC

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« Le dirigeant de l'entreprise»

les mots :

« L'employeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel